



Le Petit Rapporteur

E n d i r e c t d u C o n s e i l M u n i c i p a l

Au cours du Conseil Municipal du 03 Mai dernier, différents points ont été abordés (hormis les questions diverses).

1- Déclassement/désaffectation de la Maison du Col du Festre : le Conseil municipal a décidé de ne pas renouveler la convention de délégation de service public avec une résiliation au 30/04/2016. Le Conseil à l'unanimité constate la désaffectation effective, prononce le déclassement de ce bâtiment et prend acte de son incorporation dans le domaine privé de la Commune.

2- Vente de la Maison du Col du Festre : le Conseil à l'unanimité décide de vendre la Maison du Col du Festre à Mme CALAMITA Claire-Lyne au prix de 160.000 €, précise que la vente ne concerne pas le garage qui reste propriété communale, qu'une division en volume aura lieu et autorise Mme le Maire à signer les actes correspondants.

3- Vente du Village Bois : par délibération du 20/10/2014, le Conseil a décidé de ne pas renouveler la convention de DSP du Village Bois. La désaffectation et le déclassement du Village Bois ont été actés par délibération en Juin 2015. La procédure de mise en vente a eu lieu en fin d'année 2015. 4 offres ont été faites allant de 1.150.000 € à 1.700.000 €. Le Conseil à 9 voix pour et 4 abstentions décide de vendre à LOTIMMO au prix de 1.700.000 € et autorise Mme le Maire à signer les actes correspondants.

4- Réhabilitation de l'école d'Agnières 2ème tranche : suite à une consultation des travaux de réhabilitation et d'extension diverses entreprises ont répondu aux appels d'offres. Le Conseil à l'unanimité attribue les marchés aux entreprises retenues en commission MAPA pour un montant de 180.866,61 € pour la tranche ferme et 18.277,15 € pour les tranches conditionnelles.

5- Tarifs des remontées mécaniques : l'exploitant des RM du domaine skiable du Dévoluy propose les tarifs 2016/2017 avec une augmentation de 1,5 %. Le Conseil à l'unanimité approuve les tarifs pour la saison 2016/2017 proposés.

6- Tarifs du domaine nordique : le Conseil à l'unanimité approuve les tarifs pour la saison 2016/2017 sans augmentation par rapport à ceux de 2015/2016.

7- Tarifs des alpages communaux et conventions de pâturage : le Conseil à l'unanimité fixe le tarif de locations des alpages communaux à 1,20 € ; autorise Mme le Maire à signer les conventions de pâturage avec les groupements pastoraux et précise que ce tarif s'applique également aux alpages situés sur le secteur de la Cluse mis à disposition de l'AFP.

8- Attribution de subventions aux associations : le Conseil à l'unanimité attribue les subventions (voir tableau sur le site internet de la Commune).

9- Convention ombrières photovoltaïques à Superdévoluy : une délibération avait été prise en 2015 pour la signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'installation d'ombrières sur les parkings de Superdévoluy avec QUADRAN. Les conditions ont été revues à la hausse : le loyer annuel proposé passe de 7.000 à 10.000 €. Le Conseil à l'unanimité approuve la convention proposée.

10- Avenant à la convention de télétransmission des actes avec la Préfecture : l'avenant proposé concerne la transmission des actes budgétaires par internet à la Préfecture. Le Conseil à l'unanimité approuve l'avenant proposé.

11- Modification des plans de financements des projets via souterrata et espace muséographique : la Région a informé les espaces vallées de la modification de l'enveloppe allouée et cela a entraîné une révision des plans de financement des projets inscrits. Le Conseil à l'unanimité valide les nouveaux plans de financement (voir récapitulatif sur le site de la Commune).

12- Travaux de sécurisation de la ressource en eau potable : ce programme sera réalisé en 2 ans avec une 1ère tranche de 315.000 € en 2016. Le Conseil à l'unanimité sollicite une subvention de 30 % au Département.

.../...



Le Petit Rapporteur

E n d i r e c t d u C o n s e i l M u n i c i p a l

13- Centres équestres : la convention liant la Commune et les Sabots de Vénus pour la gestion des centres équestres de Superdévoluy et la Joue du Loup arrive à son terme en Juin 2016. Il est proposé de la renouveler pour la saison d'été et de commencer un nouveau contrat à compter de la saison d'hiver. Le Conseil à l'unanimité approuve cette proposition.

14- Echanges de terrains avec Mme CHOUZENOUX et Mr MATHIEU : la délibération n° 2015-004 avait autorisé la régularisation de l'accès au chemin communal au hameau de Coutières. Il convient de compléter cette délibération en précisant que ces échanges seront réalisés sans soulte. Le Conseil à l'unanimité réitère son accord et précise qu'ils seront réalisés sans le versement d'une soulte.

15- Budget principal - DM N°1 : suite à l'annulation d'un permis de construire, il est nécessaire de rembourser au pétitionnaire de la TLE qu'il avait payé. Le Conseil à l'unanimité décide de procéder au virements suivants : art 10223 TLE : 8.000 € et art 022 dépenses imprévues : - 8.000 €

16- Cinémas de Superdévoluy et la Joue du Loup : ces salles sont exploitées par le biais d'une DSP. Le Conseil à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer un avenant de prolongation pour la saison d'été et précise que le principe de lancement d'une procédure de DSP simplifiée pour 3 ans est adopté.

17—Travaux sur le domaine skiable - autorisation donnée à DSD : le Conseil à l'unanimité autorise la réalisation de travaux de pistes sur la parcelle 002 C011.

18—Règlement intérieur des cantines scolaires : afin de faciliter la gestion et le fonctionnement de ces services, un projet de règlement est proposé. Le Conseil à l'unanimité approuve le règlement proposé.

Si vous souhaitez accéder aux Comptes Rendus complets, vous pouvez vous rendre sur le site internet de la Commune: www.mairiedevoluy.fr